

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 6 octobre 2017

Date de publication : 13 octobre 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 29 septembre 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 15

Le 6 octobre 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Mme Lydie BERNARD

Mme Myriam GARREAU

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoit BITEAU

M. Pascal DUFORESTEL

M. Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Mme Catherine DESPREZ

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

M. Joël BLUTEAU

M. Bernard BORDET

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Jérémy BOISSEAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Jean-Pierre SERVANT,
M. Michel SIMON, Mme Séverine VACHON, M. Stéphane VILLAIN

Laiterie : Demande de renouvellement de bail



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Après Ardennes, Armoine, Avesnois, Bailliage des Vosges, Baronnies Provençales, Brèves de la Seine-Normandie, Bernese Jura, Cantabric, Causse et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Charentaise, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Gêles du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut Jura, Haut Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Marais de la Gironde, Marais de la Sologne, Massif des Bauges, Mirevalles et Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardeche, Morvan, Nébouze et Métergney, Normandie-Maine, Oise, Pays de France, Pêche, Périgord-Limousin, Pilat, Philippe d'Azur, Pyrénées-Aquitaines, Pyrénées-Gaillardes, Guyane, Scapè-Escapè, Velos, Verdun, Vexi-Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Laiterie
Demande de renouvellement de bail

Contexte

Par délibération du 28 octobre 2016, le Bureau du PNR du Marais poitevin a décidé d'engager les démarches permettant la mise en vente du site de la Laiterie.

L'Association des producteurs et gens du Marais Poitevin a notifié au PNR une demande de renouvellement de son bail qui s'achèvera le 22 octobre 2017.

Considérant que le locataire ne peut prétendre au renouvellement de son bail que s'il remplit les conditions suivantes (article L. 145-8 du Code de commerce) :

- être titulaire d'un bail commercial
- exploiter un fonds de commerce dans les lieux depuis plus de 3 ans
- être immatriculé au registre du commerce et des sociétés à l'adresse des lieux loués.

Considérant que l'Association des Producteurs et gens du Marais Poitevin ne remplit pas les conditions nécessaires susvisées,

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- De dénier à l'Association, compte tenu de son statut juridique, le droit à revendiquer le bénéfice de la propriété commerciale

En parallèle, il est convenu :

- De poursuivre la relation contractuelle avec l'Association par la conclusion d'une convention précaire d'occupation des locaux
- D'accompagner l'Association dans la recherche d'un nouveau local adapté à son activité

Les membres du Bureau autorisent le Président à engager et à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Président

Pierre-Guy PERRIER

